

son obligation de faire respecter les lois du pays. Par qui ont été exposés les scandales électoraux commis dans le Manitoba, scandales qui, comme l'a dit mon honorable ami qui siège à ma droite, ont privé des milliers d'électeurs de leur droit de vote? C'est par un gouvernement conservateur. Qu'il me soit permis d'ajouter que dans les diverses provinces de la confédération canadienne, depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'à la Colombie-Anglaise, le parti libéral, depuis l'établissement de la confédération, a administré les affaires locales de ces provinces pendant une plus longue période que le parti conservateur, et la loi criminelle du Canada a été, par conséquent, appliquée plus longtemps par les administrations libérales que par les administrations conservatrices. J'ose dire que la durée des administrations libérales dans les provinces, depuis la confédération, excède de 75 pour cent la durée des administrations conservatrices depuis la confédération. Or, bien que pendant tout ce temps, la loi criminelle ait été administrée par le parti libéral, de l'Atlantique au Pacifique, les honorables membres de la droite pourraient-ils prouver que ce parti ait réussi à mettre au jour des scandales électoraux commis par le parti conservateur? J'ose dire que personne ne saurait citer un seul scandale comparable à ceux exposés récemment dans la cité de Toronto et la province du Manitoba. Ce fait ne prouve-t-il pas que le parti libéral a été coupable de scandales, tandis que la même accusation ne peut être portée contre le parti conservateur?

Croit-on que le parti libéral, lorsqu'il était chargé de l'administration de la loi criminelle, ait voulu pousser la générosité et la magnanimité à l'égard du parti conservateur au point de cacher les scandales commis par ce dernier? Si quelque chose est de nature à prouver, sans laisser aucun doute, que le parti conservateur n'est pas gangrené par la corruption électorale, c'est le fait que vous ne pouvez signaler, dans aucune province du Canada, régie par des administrateurs libéraux, un seul scandale digne d'être mentionné. Je dis donc, sans craindre d'être contredit, que ce fait seul établit que la corruption électorale dont le parti conservateur s'est rendu coupable ne représente pas la centième partie de la corruption électorale du parti libéral. Ce ne sont pas, tou-

tefois, les récriminations de qui que ce soit qui aideront à purifier notre atmosphère politique. J'ai simplement signalé le fait que je viens de mentionner pour établir, autant que possible, que le parti conservateur ne s'est pas rendu coupable de corruption électorale comme l'a fait le parti libéral. Comme je l'ai dit déjà, les deux partis politiques devraient se donner la main et s'efforcer d'adopter la meilleure loi électorale qui ait encore figuré dans nos statuts. Je suis convaincu qu'il y a dans les deux partis assez de patriotisme et d'honnêteté pour les engager à s'unir afin de rendre à l'avenir la corruption électorale impossible. J'ajouterais que le présent sujet n'inspire pas seulement des considérations de parti. Il ne faut pas, en le traitant, viser seulement le succès de l'un ou de l'autre parti. Ce sujet se rattache aussi aux considérations morales qui découlent de la violation systématique des lois électorales. A quoi sert au public de construire des églises, des écoles, d'essayer d'inculquer dans l'esprit des enfants les principes de la religion et de la morale, si les bases de la vie politique sont corrompues comme l'indiquent les scandales électoraux récemment mis au jour. La moralité du peuple est la résultante de celle de ses gouvernants.

De même que les eaux d'un ruisseau ne peuvent s'élever plus haut que sa source, de même la moralité et l'esprit religieux du peuple ne sauraient s'élever à un niveau plus élevé que le niveau moral des principes de ses gouvernants ou de son gouvernement. J'ose espérer que la mise au jour des scandales auxquels j'ai fait allusion aura pour effet d'épurer l'atmosphère et d'élever le niveau moral de la vie publique dans tout le Canada. Il y a un autre sujet sur lequel je désirerais faire aussi quelques observations, mais qui n'a pas été mentionné dans le discours du trône. Je veux parler du différend qui s'est élevé entre la colonie de Terre-Neuve et le gouvernement impérial. Il est de la plus haute importance que la protestation adressée par Terre-Neuve aux autorités impériales contre le renouvellement du *modus vivendi* soit l'objet de l'attention du parlement du Canada.

La question se réduit à celle de savoir si, sans le concours et le consentement de la colonie intéressée (Terre-Neuve), les autorités impériales assumeront la responsabi-